



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 30 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi 30 juin à 18h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur FARSSAC Pascal, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLE Alain, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël.

Excusés :

Monsieur BEAUDET Bernard, Madame LUBRANO Stéphanie, Monsieur ARLAIS Michel, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur MINOST Jean-Marie, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur MARTINET Yves, Madame DELATTRE Nadine

Suppléants en situation délibérante :

Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame BOUTE Marie-Thérèse, Monsieur CORBISIER Bruno, Monsieur VILLAIN Robert

Pouvoirs :

Monsieur BEAUDET Bernard a donné pouvoir à Monsieur CHAPLOT Jean-Luc ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur SABY Bernard ; Madame ROUVEAU Laurence a donné pouvoir à Monsieur VALLE Alain ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger.

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de présents : 42

Excusés : 12

Absents : 7

Pouvoirs : 5

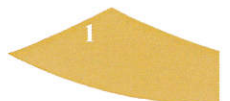
Date de convocation : 19/06/2015

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance et l'ajout au présent ordre du jour d'une délibération relative au conventionnement avec Seine-et-Marne Numérique.

A - DELIBERATIONS:

A - 1) Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF)

Les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017. Les collectivités ne peuvent absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources. Cette amputation de 30% des dotations a été à l'origine d'une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014.



Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir la motion de l'AMF visant à sauvegarder l'investissement et les services publics locaux. Il s'associe à sa requête pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

B – 2) Aménagement des rythmes du temps de travail

Les Communautés de Communes de la Bassée et du Montois avaient, en 2001, mis en place ce dispositif qui perdure et concerne l'annualisation du temps de travail de trois agents. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de le reconduire.

B – 3) Taux de promotion pour les avancements de grades

Compte tenu qu'il lui appartient de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer ce taux à 100% en laissant ainsi au Président la faculté de réguler les avancements.

B – 4) Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre l'avancement de grade de trois agents et, compte tenu de l'issue de la procédure de recrutement d'un chargé du Développement et du Personnel, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de transformer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe ; deux emplois d'éducateurs principaux des APS de 2^{ème} classe en emplois d'éducateurs principaux des APS de 1^{ère} classe et un emploi de rédacteur à temps complet en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

B – 5) Programme d'action du Contrat départemental de développement durable (C3D)

Compte tenu de l'état d'avancement des différentes actions, du terme du contrat en juin 2016 et de la négociation que nécessitera le recentrage des financements C3D, le Conseil Communautaire décide de reporter cette question à la prochaine séance.

B – 6) Logiciel de gestion des autorisations du droit des sols – Modification budgétaire

Deux fournisseurs ont été consultés : le groupe GFI et la société OPERIS. La seconde proposition est apparue plus adaptée au contexte du service commun d'instruction. Outre sa fonctionnalité d'aide à l'instruction des demandes d'autorisations de droit des sols, elle offre un véritable espace partagé et d'échange avec les Communes et une double formation en direction des instructeurs et des secrétaires de mairies.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la proposition OXALIS de l'entreprise OPERIS pour un coût d'installation de 11630 € HT (dont 4800 d'investissement) et de fonctionnement 3850 € /an.

B – 7) Participation JEHOL – Modification budgétaire

A la demande du Trésorier, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'imputer cette participation financière au fonctionnement de l'Hôtel d'entreprises à l'article 6574 au lieu du 6188 prévu.

B – 8) Partenariat avec les associations

Sur la proposition du bureau, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ◇ D'arrêter les critères de soutien financier suivants :
 - 1° L'association doit siéger sur le territoire communautaire ;
 - 2° Son activité doit présenter un rayonnement supra communal ;
 - 3° Le soutien financier interviendra sur la base d'un projet concret ;
 - 4° Ce projet doit être cohérent avec le projet de territoire communautaire ;
 - 5° L'aide apportée sera plafonnée à 5000 Euros par an et par association.

◇ D'attribuer 5 000 Euros à chacune des écoles de musique de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly et 1 500 Euros à l'association Patrimoine et Culture en Bassée. Le Conseil décide, à la majorité, compte tenu d'un vote contre, d'attribuer 5 000 Euros à chacun des collèges de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly. Le partenariat dans le cadre du festival « Land'Art » sera traité à l'occasion de la prochaine séance. En tout état de cause, le soutien aux associations doit tenir compte des mises à dispositions d'équipements. Propriétaire de deux des trois gymnases du territoire Bassée Montois, la Communauté de Communes en fait profiter à nombre d'associations et d'établissements scolaires. Il est proposé, dans un souci de cohérence, que lui soit cédé gracieusement le gymnase et le tennis couvert de Bray-sur-Seine, exception faite des remboursements d'emprunts dont ils font encore l'objet.

B – 9) Election complémentaire au SIRMOTOM

Deux démissions ont été enregistrées : Madame AMABLE déléguée titulaire demeurant à Egligny et Monsieur GRELET délégué suppléant demeurant à La Tombe.

Sur la proposition des Maires des Communes sus désignées, et au terme d'un scrutin secret et à la majorité absolue, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner comme délégués de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte :

Titulaires	Suppléants
HECTOR Simone	PIGNOUX Sandra
	VOLLEREAU Virginie

B – 10) Approbation des statuts du SIRMOTOM

Le SIRMOTOM a, le 22 mai 2015, procédé à une modification de ses statuts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification statutaire qui valide l'adhésion de la Communauté de Communes Bassée Montois, en remplacement de ses Communes membres.

B – 11) Résidence mission

Compte tenu d'une participation financière à 50% de la Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) et à 25% de Act'Art, l'inscription budgétaire à prévoir en 2016 est de 7500 Euros. L'action étant reconductible pendant trois ans, il n'est pas certain que la DRAC veuille s'engager pour une seule année. Le Conseil Communautaire, à la majorité compte tenu de trois abstentions, considère que le développement culturel passe avant tout par une pérennisation de son tissu associatif. Il décide à ce titre de n'engager la Communauté de Communes dans le dispositif de résidence mission que pour la seule année 2016 et dans la mesure du maintien des participations de la DRAC et de Act'Art.

B – 12) Déploiement FTTH – Conventionnement avec Seine-et-Marne Numérique

La Communauté de Communes Bassée Montois s'est engagée aux côtés du Syndicat Seine-et-Marne Numérique pour le déploiement du réseau numérique à très haut débit.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention fixant les modalités d'exécution de la programmation technique et financière ainsi que les échéanciers de versement de la participation financière de la Communauté de Communes relatifs aux investissements. Il est précisé que le planning définitif de déploiement sera dévoilé en septembre.

C – QUESTIONS DIVERSES:

C – 1) Démission d'un conseiller communautaire

Il est fait part au Conseil de la Démission de Madame Stéphanie LUBRANO.

C – 2) Modification de la répartition des sièges communautaires

Suite à la démission d'une partie du Conseil municipal de La Tombe, les nouvelles dispositions du Code général des collectivités territoriales vont s'appliquer et se manifester par l'attribution d'un siège supplémentaire à la Commune de Donnemarie-Dontilly.

C – 3) Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Une délibération est à prendre au plus tard le 15 octobre 2015 pour fixer le mode de participation des usagers, un éventuel zonage, les taux correspondants et le cas échéant le mode de lissage sur un délai maximal de 10 ans jusqu'à l'obtention d'un taux unique. Un groupe de réflexion est mis en place comprenant Mesdames ROBBE, VILLIERS, Messieurs DELANNOY et FENOT.

C – 4) Commission intercommunale d'accessibilité

Il lui incombe de dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports; d'établir un rapport annuel pour le Conseil; de faire toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité de l'existant; d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles; de tenir à jour la liste des ERP disposant d'un agenda d'accessibilité programmée Ad'Ap.

C – 5) Ateliers itinérants du Relais Assistantes Maternelles

Les Maires de Savins et de Villeneuve-les-Bordes sont invités à confirmer leur accord à l'accueil d'un atelier.

C – 6) Transport à la demande (TAD)

Le TAD « Balade » fait actuellement l'objet d'une demande de délégation auprès du syndicat des transports d'Ile-de-France et d'une mise en concurrence. De fait, la régularisation en objet aura pour conséquence, dès septembre, la suppression du porte à porte.

C – 7) Chenilles processionnaires

Les délégués des Communes font part d'une situation devenue invivable pour les habitants et en appellent à l'aide du Préfet.

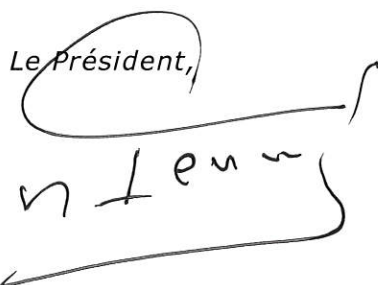
C – 8) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il est rappelé qu'en l'absence d'engagement, avant le 31 décembre 2015, de la Communauté de Communes dans l'élaboration d'un PLUI, ou des Communes en faveur d'un PLU, les Plans d'Occupation du Sol et les Cartes communales vont devenir caduques. Les Maires seront alors dessaisis de l'édiction des autorisations du droit des sols au profit du Préfet. Les conseillers sont invités à faire part de leur avis.

C – 9) Mises au point par le Trésorier

Un document est remis aux représentants des Communes. Il comprend un certain nombre de rappels sur les marchés publics, une réfutation de la rumeur de départ du Trésorier et de celle de la fermeture du Centre des Finances Publiques.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

Le Président,


Le secrétaire
